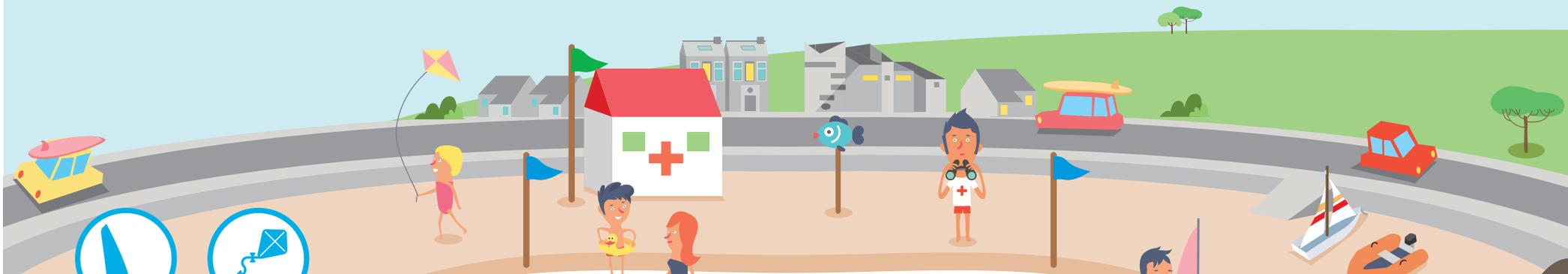


La plage est un espace public,
merci de respecter les autres usagers.



Char à voile



Cerf-volant



Surf



Engins de plage



Baigneurs

Toute activité nautique est interdite dans la zone

Zone réservée à la baignade
Entre les fanions bleus



Vitesse limitée
à 5 nœuds

BANDE DES 300M

BANDE DES 300M



Planche à voile



Kitesurf



Voile légère (dériveurs)



Paddle



Kayak



V.N.M.



Voile habitable
ou collective

Les activités autorisées en dehors
de la bande des 300m doivent se faire
au départ des chenaux de navigation.
(sauf restriction particulière par arrêté municipal)



2 MILES NAUTIQUES

2 MILES NAUTIQUES



Kayak



V.N.M.



Voile habitable
ou collective

Activités autorisées jusqu'aux
6 miles nautiques sous réserve
d'export du matériel de sécurité.
(1 mile nautique = 1852m)

6 MILES NAUTIQUES

6 MILES NAUTIQUES

Compétence du maire

Compétence du préfet maritime